

Décision donnant délégation de signature à Mme Lucile CHANQUOY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7320 intitulée Bases, Corpus et Langage

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR7320, intitulée Bases, Corpus et Langage (BCL), dont la directrice est Elisabetta CARPITELLI ;

Vu la décision n° 141834INSHS du 28/08/2014 nommant M. Damon Mayaffre aux fonctions de directeur par intérim de l'Unité mixte de recherche UMR7320 intitulée Laboratoire Bases, Corpus et Langage (BCL) pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 28 février 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Lucile CHANQUOY, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice, le 01/09/14

Le directeur d'unité
Damon MAYAFFRE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014